

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**



122^e séance – jeudi, le 4 septembre 2014

Salle des comités, 2^{ème} étage – 18h
Maison du citoyen – 25, rue Laurier



Procès-verbal

Membres

Mme Denise Laferrière, Présidente, conseillère district de Hull-Wright (8)
M. Mike Duggan, conseiller district de Lucerne (2)
M. Cédric Tessier, conseiller district de Limbour (9)
Mme Lise Poulin, citoyenne
Mme Geneviève Michon, ABV des 7
Mme Fériel Rahmani, Commission jeunesse
M. François Charron-Doucet, citoyen
M. Yan Thibeault, citoyen
M. Riccardo Rossi-Ricci, CREDDO
M. Vincent Loiselle, citoyen

Secrétaire

M. Yvann Blayo, Coordonnateur de projets en environnement, Service de l'environnement

Ressources internes

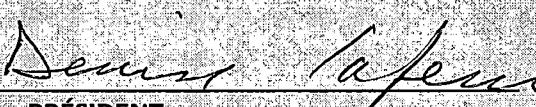
M. André Turgeon, Directeur du Service de l'environnement
Yvann Blayo, Coordonnateur de projets en environnement, Service de l'environnement
Mme Iblis Le Guen, Coordonnatrice de la politique environnementale, Service de l'environnement

Membres absents

M. Jean-Marie Bergeron, citoyen
M. Luc Douaire, citoyen

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres
du Conseil municipal et au greffier


PRÉSIDENT


SECRETARE

1. Mot de bienvenue

Mme Laferrière souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Mme Laferrière constate les présences. La réunion débute à 18h00.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant, proposé par M. Rossi-Ricci et appuyé M. Thibeault, est adopté avec ajouts au point varia :

Ordre du jour

- 1) Mot de bienvenue
- 2) Constatation des présences et ouverture de la réunion
- 3) Approbation de l'ordre du jour
- 4) Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2014
- 5) Signature du procès-verbal de la séance du 5 juin 2014
- 6) Suivi du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2014
 - Retour sur la forme des procès-verbaux
 - Renouvellement des candidatures
- 7) Sujets à traiter selon les grandes orientations de la politique environnementale
 - a. *Plan de réduction des gaz à effet de serre (PRGES) - Bilan et état d'avancement*
- 8) Varia
 - STCA 2014
 - Grand ménage de Gatineau
 - Coupe d'arbres, Phase 2 du Vieux-Port
- 9) Levée de l'assemblée

4. Approbation du procès-verbal de la séance du du 5 juin 2014

L'adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2014 est proposée par Mme Poulin et appuyée par M. Tessier.

5. Signature du procès-verbal de la séance du 5 juin 2014

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2014 est signé par Mme Laferrière.

6. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2014

- Retour sur la forme des procès-verbaux

L'ensemble des procès-verbaux sera désormais déposé au Conseil municipal et ainsi rendu public. Mme Le Guen suggère de modifier la nature des interventions afin qu'elles ne soient plus nominatives. Mme Laferrière précise que le caractère nominatif des interventions n'est pas nécessaire dans un procès-verbal. M. Tessier souligne que les commissions sont publiques et qu'il n'y a pas d'intérêt à préciser les auteurs des interventions. M. Duggan demande s'il est possible d'avoir deux versions de procès-verbal; l'une avec les auteurs des interventions et l'autre sans les auteurs. M. Turgeon indique qu'il ne peut y avoir qu'une version du procès-verbal. M. Duggan indique qu'il préfère maintenir le caractère nominatif du procès-verbal.

M. Tessier propose qu'il ne soit pas fait état des auteurs des interventions pour ce procès-verbal et les suivants. M. Thibeault appuie la proposition. Mme Poulin demande le vote :

M. Tessier est pour,
 M. Duggan est contre,
 Mme Rahmani est contre,
 Mme Michon est contre,
 M. Charron-Doucet est contre
 M. Loïselle est contre,

M. Rossi Ricci est contre,
M. Thibeault est contre.

La proposition est rejetée. M. Duggan propose que l'on maintienne le format de procès-verbal actuel. Mme Poulin appuie cette proposition qui est adoptée à l'unanimité

- Renouvellement des candidatures

Mme Le Guen présente le tableau des échéances des mandats et mentionne que le prochain appel à candidature sera émis au cours des mois de mars et avril 2015.

7. Présentation du plan de réduction des gaz à effet de serre (PRGES) - Bilan et état d'avancement

M. Blayo présente le bilan 2013 des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les secteurs corporatifs et de la collectivité. La présentation met l'emphase sur les émissions de GES constatées pour l'année 2013, sur leur évolution depuis 2009 et sur l'état de réalisation des mesures du PRGES. Voici les principaux constats :

- Deux méthodes d'acquisition de données et de calcul ont été modifiées afin de mieux rendre compte des émissions de GES et de leur évolution.
- Les émissions de GES du secteur corporatif proviennent à 50% des équipements motorisés et ont, globalement, connu une forte croissance entre 2009 et 2013 (+20%).
- Les émissions de GES du secteur de la collectivité ont augmenté entre 2009 et 2013 (+2,33%) avec une forte croissance de la catégorie des matières résiduelles.
- De nombreuses mesures du PRGES de la Ville de Gatineau ne donneront des résultats ou ne pourront être réalisées qu'après 2015.
- L'objectif de réduction des émissions de GES du secteur corporatif à l'horizon 2015 ne pourra être atteint aux vues des constats réalisés dans le bilan.

Période de questions

Interventions des membres

M. Tessier demande pour quelle raison le secteur de la collectivité ne comprend que les matières résiduelles et le transport routier sachant que plusieurs autres catégories (ex : les activités commerciales, industrielles, etc.) devraient y être également incluses. M. Blayo répond qu'il s'agit des catégories imposées par le programme provincial Climat municipalité qui finançait l'inventaire 2009 des émissions de GES.

M. Tessier souligne le fait que l'objectif sera impossible à atteindre aux vues du bilan qui a été présenté et qu'il serait bon de mieux connaître les raisons de l'importante augmentation de la consommation de carburant pour les équipements motorisés du Service des travaux publics.

M. Duggan demande à quelle étape du processus de traitement des eaux usées la quantité de nitrate est mesurée. M. Blayo répond qu'une méthode de calcul indirecte est utilisée avec un indice d'émission d'oxyde nitreux par habitant publié par Environnement Canada appliqué au total de la population desservie par les usines d'épuration.

M. Charron-Doucet invite à pousser la réflexion sur le « business case ». Il est important de présenter ce qui est le plus rentable et le plus payant pour la Ville de Gatineau dans le cadre de la mise en œuvre du plan de réduction des émissions de GES. Il pourrait être envisagé de calculer les coûts/bénéfices par tCO₂éq. Il est important d'offrir une vision plus économique de la démarche.

M. Loïselle appuie la position de M. Charron-Doucet et propose de mettre plus d'emphase sur la figure monétaire. D'autre part, il pourrait être intéressant de mettre en avant l'intensité des émissions selon la source visée (ex : CO₂éq. par habitant, par kilomètres, par mètres carrés, etc.). Concernant les mesures relatives à la flotte de véhicules de la Ville de Gatineau, il sera important de ne pas engager un renouvellement hâtif des véhicules en vue de réduire les émissions de GES. Il faut bien considérer l'aspect du cycle de vie des véhicules et la nécessité d'attendre les opportunités technologiques; à savoir attendre qu'une technologie (ex : véhicules électriques) soit suffisamment mûre avant d'y investir.

M. Delage demande si d'autres municipalités ont engagé une démarche similaire. Si oui, ont-elles été confrontées aux mêmes problématiques que la Ville de Gatineau? M. Blayo répond que la

Ville de Québec a été consultée à ce sujet. Elle a effectivement connu des difficultés similaires. Dans le cadre de son premier plan de réduction 2004 – 2010, elle s'était fixé un objectif de 22% par rapport à l'année de référence 2002 et a abouti à 5% de réduction en 2010. La contrainte majeure relevait du système de gouvernance utilisé pour mettre en œuvre leur Plan de réduction des GES. Les responsabilités quant à la réussite du plan étaient concentrées sur le coordonnateur du service de l'environnement; les services concernés par les mesures n'avaient pas de réelles obligations quant à l'atteinte des objectifs de réduction sur leurs activités. La mise en œuvre du plan de réduction des émissions de GES de la Ville de Gatineau a, dans certains cas, également été confrontée à ce genre de situation.

M. Duggan s'interroge sur les véhicules que comprend la catégorie hors-route. M. Blayo répond qu'il s'agit de tous les véhicules circulant hors du réseau routier tels que les motoneiges ou encore les véhicules tout terrain. M. Duggan se surprend du niveau d'émission de GES bien supérieur de cette catégorie par rapport aux autobus. En outre, M. Duggan évoque le fait que la consommation de pétrole inflige une double pénalité à la Ville de Gatineau. D'une part il s'agit d'investissements qui se font en dehors du territoire, qui ne peut en tirer aucun profit; d'autre part son utilisation donne lieu à des émissions de GES sur le territoire de la Ville de Gatineau.

M. Tessier demande à ce que l'on comprenne pourquoi les émissions de GES relatives au Service des travaux publics ont connu une si forte augmentation entre 2009 et 2013. M. Tessier insiste auprès de Mme Laferrière sur l'importance de connaître les causes de cette croissance des émissions.

Interventions citoyennes

M. Demers indique qu'il voit une corrélation entre l'augmentation des émissions de GES et la croissance économique, l'inflation. M. Demers met en avant des mesures qui lui apparaissent intéressantes pour réduire les émissions de GES telles que la conversion des véhicules au gaz naturel comprimé, la mise en place de systèmes de télémétrie véhiculaire, ou encore l'augmentation du seuil de précipitations neigeuses à 7 cm pour les interventions de déneigement de la Ville de Gatineau.

M. Thériault indique qu'il est important de tenir compte du cycle de vie des véhicules dans la mise en œuvre des mesures de réduction. En effet, les émissions dues à la construction d'un véhicule représentent une grande part des émissions totales du véhicule lorsque ce dernier est rendu en fin de vie.

Interventions des membres

M. Charron-Doucet demande à ce que l'on adoucisse le rapport et ses conclusions. Il est important de mettre en avant la relativité des résultats obtenus quant aux facteurs tels que la quantité de précipitations annuelles, la taille de la population, etc.

Mme Rahmani souligne l'importance de développer des indices et des ratios afin de donner un réel aperçu de l'évolution des émissions de GES. Le rapport et la présentation devraient donner plus d'information sur les sources d'erreur d'interprétation et sur les changements de méthodologie et d'acquisition des données nécessaires pour une bonne lecture de la situation.

M. Rossi Ricci propose de faire une projection pour les années à venir qui montrerait les impacts de la mise en œuvre du PRGES de la Ville de Gatineau.

M. Loïselle insiste sur l'importance de la mise en perspective économique des retours sur investissement que permettra la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions. Il faut montrer les économies que la Ville de Gatineau peut réaliser en donnant les moyens nécessaires au déploiement PRGES.

M. Charron-Doucet met l'accent sur l'utilisation du facteur d'intensité au mètre carré. Il est important de mettre l'emphase sur les bénéfices acquis depuis le début de cette démarche de réduction des émissions de GES.

Recommandations de la CCEDD

Considérant que les facteurs responsables de l'augmentation de la consommation de carburant de plusieurs types d'équipements motorisés de la Ville de Gatineau ne peuvent être interprétés;

Considérant que plusieurs comparatifs d'émissions manquent de pertinence étant donné la relativité des émissions selon des conditions telles que la météo ou encore le nombre d'interventions sur les infrastructures municipales.

Considérant que les constats présentés dans le bilan 2013 des émissions de GES de la Ville de Gatineau présentent une augmentation des émissions de GES par rapport à l'année de référence 2009;

Considérant l'importance de la stabilité d'une ressource humaine pour le développement des méthodologies, l'acquisition des données, le développement de mesures de réduction, leur mise en œuvre et, plus généralement, le développement de collaborations internes;

Il est proposé par Mme Michon et appuyé par M. Duggan que le Service de l'environnement :

- développe et mette en œuvre un projet de caractérisation de la consommation de carburants pour les équipements motorisés de la Ville de Gatineau;
- revoit les objectifs fixés: étirer l'échéance à 2020 et réduire l'objectif de réduction;
- maintienne le développement de bilans annuels et une amélioration continue de la qualité des données et des méthodologies de calcul;
- et assure la stabilité du poste de coordonnateur Air-Énergie afin développer une expertise interne et maintenir un suivi efficace.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. Varia

- STCA 2014

Mme Le Guen mentionne que la Semaine des transports collectifs et actifs aura lieu du 16 au 22 septembre prochain à Gatineau. Cette semaine vise à faire la promotion des transports alternatifs dans le cadre de plusieurs activités qui se dérouleront au cours de la semaine. Mme Le Guen présente chacune des activités, dont l'invitation à participer au Défi sans auto organisé par MOBIL-O, pour lequel plusieurs prix seront à gagner. Mme Le Guen souligne que dans le cadre de ce défi, un projet pilote est initié et soutenu par le Service de l'environnement de la Ville de Gatineau consistant à constituer des binômes de cyclistes initiés et d'apprenti afin de favoriser l'utilisation du vélo dans les déplacements domicile-travail. Ce projet est inspiré d'une initiative bruxelloise.

- Grand ménage de Gatineau

Mme Le Guen annonce que le Grand Ménage de Gatineau se tiendra le samedi 27 septembre 2014 de 9 h à midi et que la page internet pour l'inscription des bénévoles sera bientôt en ligne.

Mme Michon annonce que l'ABV des 7 sera responsable du nettoyage du ruisseau de la brasserie à cette occasion et qu'ils recherchent également des bénévoles pour les soutenir.

Geneviève Carrier, directrice de l'organisme Enviro Educ-Action, intervient pour mentionner que la Fête de la forêt Boucher se tiendra à la même date et qu'Enviro Educ-Action y sera présent.

- Coupe d'arbres, Phase 2 du Vieux-Port

Mme Laferrière indique qu'une importante coupe d'arbre est prévue au Vieux-port avec le MDDELCC du fait de la nature du sol et du risque qu'un mouvement de masse se produise. L'ABV des 7 veut servir d'intermédiaire pour donner de l'information aux différents services concernés sur la végétalisation des berges concernées par la coupe d'arbres de la phase 2 du projet du Vieux-port ainsi que sur les bonnes pratiques en général.

M. Thibeault souligne l'importance d'informer les employés et les citoyens à ce sujet.

M. Delage indique qu'il y a beaucoup de questionnement sur ce sujet de la part des citoyens et que l'information n'a pas été suffisamment diffusée. Il est important que l'administration transmette l'information aux citoyens.

M. Tessier indique que, selon lui, Mme DesRoches présente cette demande à la CCEDD afin que celle-ci la transmette à M. le Maire.

Mme Laferrière indique qu'il sera nécessaire que Mme DesRoches signe la lettre au préalable.

9. Levée de l'assemblée

Mme Poulin propose la levée de l'assemblée et est appuyée par M. Rossi Ricci.

